

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2024- 2025 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

DATE: 2 FÉVRIER 2024

TABLE DES MATIÈRES

***À propos de l'ARIHQ*..... 3**

***Participation aux consultations prébudgétaires* 4**

***Sommaire des recommandations* 5**

***Enjeux immobiliers*..... 6**

***Augmentation des coûts d'opération*..... 12**

***Conclusion*..... 16**

À propos de l'ARIHQ

Le réseau des ressources intermédiaires (RI) a été créé lorsque les principaux acteurs du milieu de la santé ont reconnu la pertinence et l'intérêt de rapprocher les personnes hébergées en milieu institutionnel de leur collectivité. La société québécoise a ainsi reconnu la nécessité d'intégrer, dans la communauté, les personnes qui ont besoin de soutien et d'encadrement afin de favoriser leur réinsertion sociale. L'objectif recherché consiste à offrir l'environnement le plus « naturel » possible grâce à une approche de milieu de vie.

Depuis 1992, l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec (ARIHQ) rassemble et soutient 1 124 RI qui offrent des services à plus de 18 994 personnes vulnérables à travers toutes les régions du Québec. Les RI permettent ainsi au réseau public de répondre à la demande croissante des besoins en matière d'hébergement pour les aînés en perte d'autonomie, les personnes vivant avec une déficience intellectuelle, un handicap physique, une problématique de santé mentale ou de toxicomanie. Pour remplir leur mission, les RI comptent sur plus de 10 000 employés dévoués, dont près de 80 % sont des femmes.

L'ARIHQ est reconnue officiellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) comme organisme représentatif des RI destinées à des adultes conformément à l'article 303.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS). L'ARIHQ, par sa mission, intervient donc auprès du MSSS pour négocier les ententes qui régissent l'ensemble des conditions relatives au fonctionnement, au financement et au développement durable des RI.

Participation aux consultations prébudgétaires

Depuis le dépôt d'une lettre, le 17 novembre dernier, faisant état de la situation critique dans laquelle se trouve le réseau des ressources intermédiaires du Québec, l'ARIHQ est en communication étroite avec le ministre responsable des Services sociaux. En amont du renouvellement de l'Entente nationale¹ qui arrivera à échéance en mars 2025, il est primordial d'identifier des solutions permettant aux RI d'offrir des services de qualité à leurs résidentes et à leurs résidents. Il importe également de créer de nouvelles places, afin de répondre à la demande grandissante d'hébergement pour les personnes vulnérables tout en diminuant la pression sur le réseau de la santé.

Dans cette perspective, l'ARIHQ juge essentiel de participer aux consultations prébudgétaires de 2024 par l'entremise de ce mémoire en soumettant au Gouvernement du Québec trois principales recommandations, lesquelles sont basées sur des données compilées au cours de la dernière année. Le *statu quo* par rapport au financement des ressources intermédiaires n'est viable ni pour les associations membres ni pour le réseau de la santé.

Nous apprécions l'attention que le ministère des Finances portera à nos recommandations prébudgétaires et nous serions heureux d'avoir la possibilité de vous fournir de plus amples explications relativement à ces recommandations lors d'une éventuelle rencontre.

¹ Entente nationale entre l'ARIHQ et le ministre de la Santé et des Services sociaux, signée le 16 juillet 2021.
<https://cpnsss.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/RI-RTF/entente-nationale-ARIHQ-2020-2025-signee-16-07-2021.pdf>

Sommaire des recommandations

Recommandation 1 : Mettre en place une prime temporaire de 10 \$ sous forme de *per diem* qui s'ajoute aux indemnités quotidiennes des nouveaux projets immobiliers et aux projets récents ayant ouvert leurs portes depuis 2021 avec effet rétroactif afin de relancer la construction de nouvelles places en ressources intermédiaires.

Recommandation 2 : Créer un comité de travail conjoint (MSSS / ARIHQ) ayant pour mandat :

- De réviser la grille tarifaire de la composante de *per diem* immobilier afin qu'elle tienne compte de l'augmentation importante des coûts de construction.
- D'entreprendre une révision approfondie de la méthodologie de détermination de la composante immobilière et de son processus d'indexation.

Recommandation 3 : Soutenir les ressources intermédiaires en leur octroyant une aide financière rétroactive pour faire face à l'augmentation importante des coûts d'opération.

Enjeux immobiliers

Dans la dernière année, nombreux sont les Québécois et les Québécoises qui ont dû faire face à la crise du logement et les hausses des taux d'intérêt, le tout dans un contexte inflationniste particulièrement difficile. Les personnes âgées en perte d'autonomie, les personnes en situation de handicap ou souffrant de troubles de santé mentale nécessitant un hébergement adapté subissent, elles aussi, ces pressions financières. C'est également le cas des RI qui visent justement à répondre aux besoins d'hébergement de cette clientèle vulnérable, mais qui se voient confrontées à une hausse importante des coûts de construction (depuis 2020) et aux augmentations successives du taux directeur (depuis mars 2021).

Pour bien comprendre l'impact du sous-financement de la composante immobilière de rétribution des RI, il faut se rapporter à la première Entente nationale de 2012 où la méthode actuelle de calcul fut développée dans l'objectif d'établir une méthode de rétribution uniforme, équitable et reconnue entre les RI. Le montant de la rétribution est alloué sous forme de *per diem* et correspond à un montant par jour pour chaque résident, lequel est déterminé selon une grille à 6 échelons en fonction de la valeur de l'immeuble dans lequel la RI exerce ses activités.

L'échelon est établi selon la valeur intrinsèque sous-jacente (VISJ) de l'immeuble (terrain et bâtiment) pour la portion affectée à l'activité de la RI, divisée par le nombre de places reconnues au contrat. L'évaluation de la VISJ de chaque RI est effectuée par le Groupe Altus, une firme indépendante, au terme de l'ouverture de toute nouvelle ressource.

	<i>Per diem</i> immobilier par place (2024)	Valeur sous-jacente par place (2012)	Valeur sous-jacente par place (2024)
Échelon 1	7,85 \$ / jour	0 – 30 000\$	40 937 \$
Échelon 2	14,36 \$ / jour	30 000 \$ - 55 000 \$	74 851 \$
Échelon 3	20,91 \$ / jour	55 000 \$ - 80 000 \$	109 038 \$
Échelon 4	27,42 \$ / jour	80 000 \$ - 105 000 \$	142 952 \$
Échelon 5	33,96 \$ / jour	105 000 \$ - 130 000 \$	177 084 \$
Échelon 6	40,49 \$ / jour	130 000 \$ et +	211 107 \$

La grille de tarifs est indexée annuellement selon le taux d'augmentation de l'indice des rentes du régime de rentes du Québec. L'échelon est déterminé selon l'évaluation de VISJ convertie en « valeur de 2012 ». Cette méthodologie n'a pas fait l'objet d'une révision depuis sa mise en place en 2012.

Afin d'évaluer à quoi correspond la VISJ par place de chacun des 6 échelons immobiliers en dollars de 2024, l'ARIHQ a mandaté une firme d'actuaire pour réaliser une étude. Ces montants ont été reproduits dans la dernière colonne du tableau illustré ci-haut à titre de référence.

Pour aller encore plus loin, nous avons estimé avec la même firme d'actuaire quel aurait été le coût total du projet de trois ressources intermédiaires construites avant la pandémie de COVID-19 si elles avaient été construites en novembre 2023 pour documenter l'impact de la hausse des coûts de construction sur notre réseau. Cette analyse nous a permis d'estimer que les coûts de construction ont bondi en moyenne de 38,7 % pendant cette période. En fonction du nombre d'unités dans chacun des projets, le coût de construction moyen par place en novembre 2023 aurait donc été de 291 875\$.

Concrètement, cela implique que tout nouveau projet de construction serait nécessairement évalué à l'échelon maximal, mais qu'il y aurait un manque à gagner important au niveau du *per diem* immobilier reçu par la RI. Dans l'état du marché actuel, il est illusoire de penser qu'un entrepreneur accepte de construire à déficit, ce qui empêche le développement de nouvelles ressources intermédiaires.

À titre comparatif, selon des données de la Société d'habitation du Québec, en 2020-21, le coût de réalisation moyen d'un logement social était de 213 000 \$ tandis que les projets en construction ont grimpé à 338 000 \$ en 2022, ce qui représente une explosion de près de 125 000 \$ par logement ou 58 %.

Cela est encore plus frappant lorsqu'on compare avec le coût de construction des maisons des aînés dont le coût moyen par place dépasse le million de dollars. Même si la comparaison des ressources intermédiaires avec les logements sociaux et les maisons des aînés est imparfaite en raison de la différence des besoins de leur clientèle respective et des normes de construction, la différence est significative. Avec un coût par unité sous la barre des 300 000 \$, les ressources intermédiaires d'hébergement demeurent une option efficace et économiquement intéressante pour le gouvernement.

À la lumière de ce qui précède, deux constats s'imposent :

- 1) Le mécanisme d'indexation annuel n'est pas arrimé avec l'augmentation de coûts de construction. On y observe aujourd'hui un décalage important de la grille par rapport aux conditions du marché.
- 2) La méthodologie actuelle repose sur une évaluation des coûts de construction selon des grilles et barèmes de 1997 et convertie en valeur de 2012. Toujours, selon le Groupe Altus, on observe de fortes distorsions qui s'accroissent avec le passage du temps; une refonte de la méthode est donc nécessaire.

Malgré la volonté inébranlable de notre réseau à contribuer au développement de milieux d'hébergement, les sommes actuelles sont nettement insuffisantes pour réaliser ces aspirations, ce qui explique que la construction de nouvelles places de ressources intermédiaires est présentement à l'arrêt presque complet. **Ces contraintes financières mettent en péril la qualité des services offerts et entravent considérablement notre capacité à répondre à la demande croissante en matière d'hébergement.**

Annulations des appels d'offres

Depuis 2019, l'ARIHQ compile l'ensemble des données sur les appels d'offres en ressources intermédiaires qui sont publiés sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec. Ces données comprennent notamment des informations sur le nombre de places, les clientèles visées et les résultats d'ouverture des appels d'offres.

Appels d'offres en RI pour adulte du 1er avril 2019 au 31 décembre 2023						
	Contrats conclus	Places créées	En attente	Contrats annulés	Places annulées	% contrats annulés
2019-2020	37	753	0	43	799	54 %
2020-2021	23	337	0	33	579	59 %
2021-2022	38	415	0	135	1523	78 %
2022-2023	24	410	12	62	711	63 %
2023-2024	4	40	56	30	434	33 %
TOTAL	126	1955	68	303	4046	Moyenne = 61 %

Sur un total de 497 appels d'offres en ressources intermédiaires depuis 2019, 61 % d'entre eux ont été annulés. Au total, ce sont donc 4046 places qui n'ont jamais pu voir le jour.

Cette problématique a fait l'objet d'un constat dans le rapport pour l'année 2022-2023² de la Vérificatrice générale du Québec qui s'est exprimée ainsi sur les appels d'offres en ressources intermédiaires :

« À l'égard de l'acquisition de places d'hébergement pour des personnes vulnérables, une stratégie globale est nécessaire pour identifier le meilleur moyen de répondre aux besoins de façon efficace et efficiente. En effet, lorsque les établissements ont recours à des appels d'offres publics, plusieurs doivent être annulés faute de soumissionnaires, ou encore parce que les soumissions reçues ne sont pas conformes (...) ».

Elle ajoute que « même s'il existe des enjeux importants depuis plusieurs années concernant le faible nombre d'appels d'offres concluants pour des places d'hébergement, le MSSS ne dispose actuellement d'aucune stratégie afin de trouver des solutions pour rendre les démarches plus efficaces et s'assurer qu'elles répondent aux besoins des établissements. »³

Pour l'ARIHQ, cette situation est extrêmement préoccupante et nous sommes d'avis que la hausse des coûts de construction et des coûts d'opération est la principale raison qui explique que la grande majorité des appels d'offres ne trouvent pas preneur.

Dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation des besoins en matière d'hébergement de longue durée, notre réseau n'est pas en mesure de jouer pleinement son rôle et de répondre aux besoins de la population.

² Rapport du Vérificateur général du Québec 2022-2023, par. 47.

https://www.vgq.gc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/203/vgq_mai2023_complet_web_VF.pdf

³ *Idem*, par. 51.

Figure 1 : Nombre de contrats conclus et nombres d'appels d'offres annulés en RI du 1er avril au 31 mars par année de référence

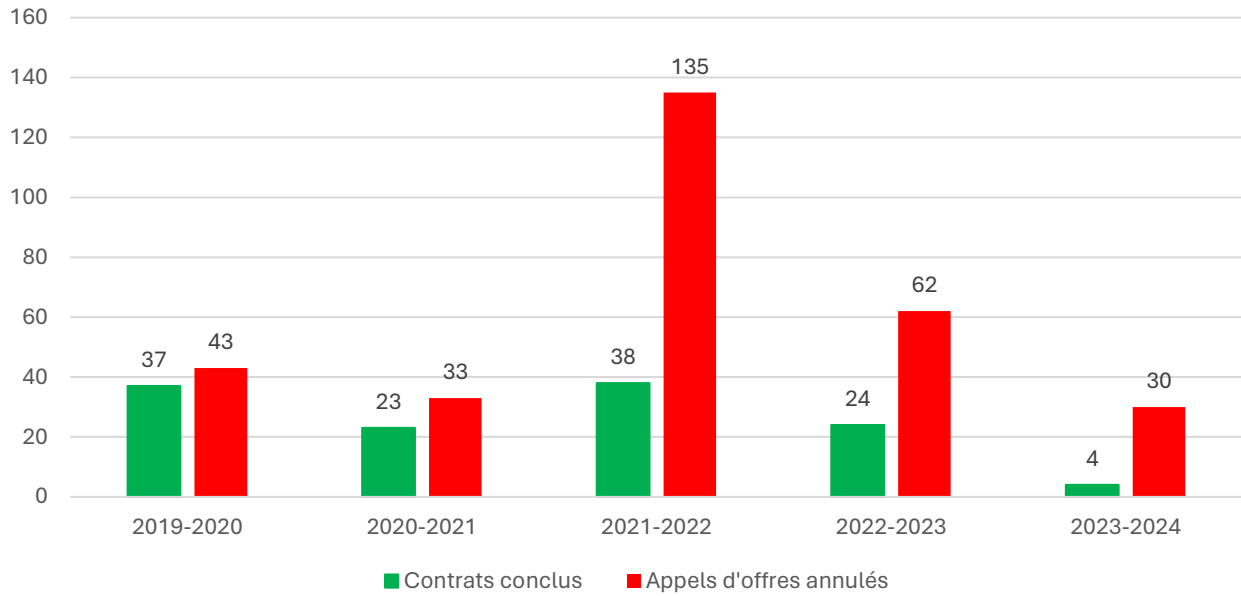
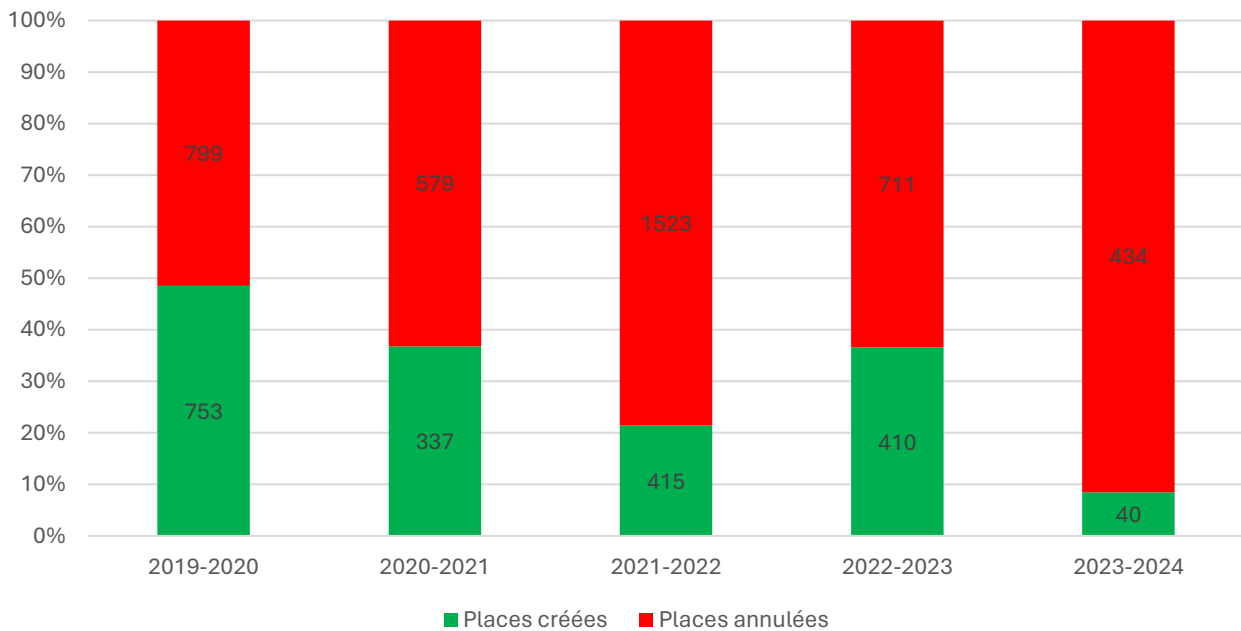


Figure 2 : Nombre de places créées et nombre de places annulées en RI du 1er avril au 31 mars par année de référence



En considérant les délais administratifs et de construction, il faut de plus compter environ 3 ans entre le moment où l'appel d'offres est publié et l'accueil des premiers résidents. Dans un contexte où le manque de place est criant, l'enjeu du financement immobilier doit être solutionné très rapidement afin que le développement de milieux de vie de qualité puisse reprendre.

Financement des nouveaux projets

Dans le cadre des travaux menés par l'ARIHQ pour comprendre les causes expliquant l'absence de construction de nouvelles RI dans les dernières années, des entretiens ont été menés auprès des principales institutions bancaires qui financent ce type de projet. C'est alors que nous avons appris qu'aucun projet en RI n'avait été financé par l'une d'entre-elles depuis plus d'un an.

La raison principale qui explique cette situation est que la proportion d'apports de fonds exigée pour financer un nouveau projet se situe désormais entre 40% et 50%. De plus, les ratios de rendement exigés par les institutions financières peuvent difficilement être rencontrés en raison de l'insuffisance de la rétribution des RI et de l'augmentation importante de leurs dépenses dans les dernières années.

Nous avons également été informés que l'amortissement des prêts hypothécaires avait été réduit à une durée de 15 ans, afin de se calquer sur la durée prévue des ententes particulières prévue dans l'Entente nationale, alors qu'il n'était pas rare de voir des amortissements sur 25 ans ou 30 ans auparavant. Dans ce contexte, il est encore plus compliqué, voire impossible de respecter les ratios exigés par les institutions financières pour les nouvelles constructions.

Ces restrictions financières, combinées à une hausse fulgurante des taux d'intérêt ont contribué à créer la tempête parfaite pour freiner le développement de nouveaux milieux de vie en RI. À titre de référence, le taux d'intérêt sur 10 ans qui pouvait être consenti pour un projet de plus de 50 places en RI était de 7% en mars 2023.

PROPOSITIONS À COURT TERME

Considérant l'urgence d'agir, l'ARIHQ recommande :

Recommandation 1 : Mettre en place une prime temporaire de 10 \$ sous forme de *per diem* qui s'ajoute aux indemnités quotidiennes des nouveaux projets immobiliers et aux projets récents ayant ouvert leurs portes depuis 2021 avec effet rétroactif afin de relancer la construction de nouvelles places en ressources intermédiaires.

Certains projets de ressources intermédiaires construits récemment ont été initiés avant l'augmentation des coûts de construction et l'augmentation des taux d'intérêt. Les promoteurs étaient déjà trop avancés pour renoncer à leur projet et leurs milieux de vie s'en retrouvent grandement fragilisés. Pour cette raison, notre recommandation suggère que la prime soit octroyée aux projets récemment construits avec effet rétroactif.

Remarques :

- 1) Un tel dispositif avait été mis en application en 2008/2009 par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal afin de permettre le développement de projets.
- 2) Nous estimons à environ 400 places le volume des places construites et ouvertes qui seraient éligibles à cette prime selon ces balises.

PROPOSITION À MOYEN TERME

L'ARIHQ est d'avis que la révision de la méthodologie entourant la composante immobilière est un enjeu trop complexe pour être abordé dans le cadre normal d'une négociation de l'Entente nationale. Conséquemment, nous proposons de mettre en place, dans les meilleurs délais, un comité de travail conjoint avec le MSSS. Ce comité aura comme mandat de :

- Revoir la méthodologie d'évaluation immobilière actuelle afin de convenir d'une méthode uniforme, équitable et pérenne dans le temps;
- Faire des recommandations quant au processus d'appel d'offres en RI afin d'accroître l'agilité du réseau face au développement de nouvelles places.

Recommandation 2 : Créer un comité de travail conjoint (MSSS / ARIHQ) ayant pour mandat d'entreprendre une révision de la méthodologie de détermination de la composante immobilière et de son processus d'indexation.

La mise sur pied de ce comité permettrait une discussion approfondie et une collaboration active entre notre association et vos représentants, visant à repenser et à ajuster les méthodes d'évaluation des ressources. Nous croyons fermement qu'un partenariat de ce genre serait bénéfique pour tous les acteurs impliqués, garantissant une prise en compte adéquate des réalités spécifiques des ressources intermédiaires et contribuant ainsi à la pérennité du réseau d'hébergement.

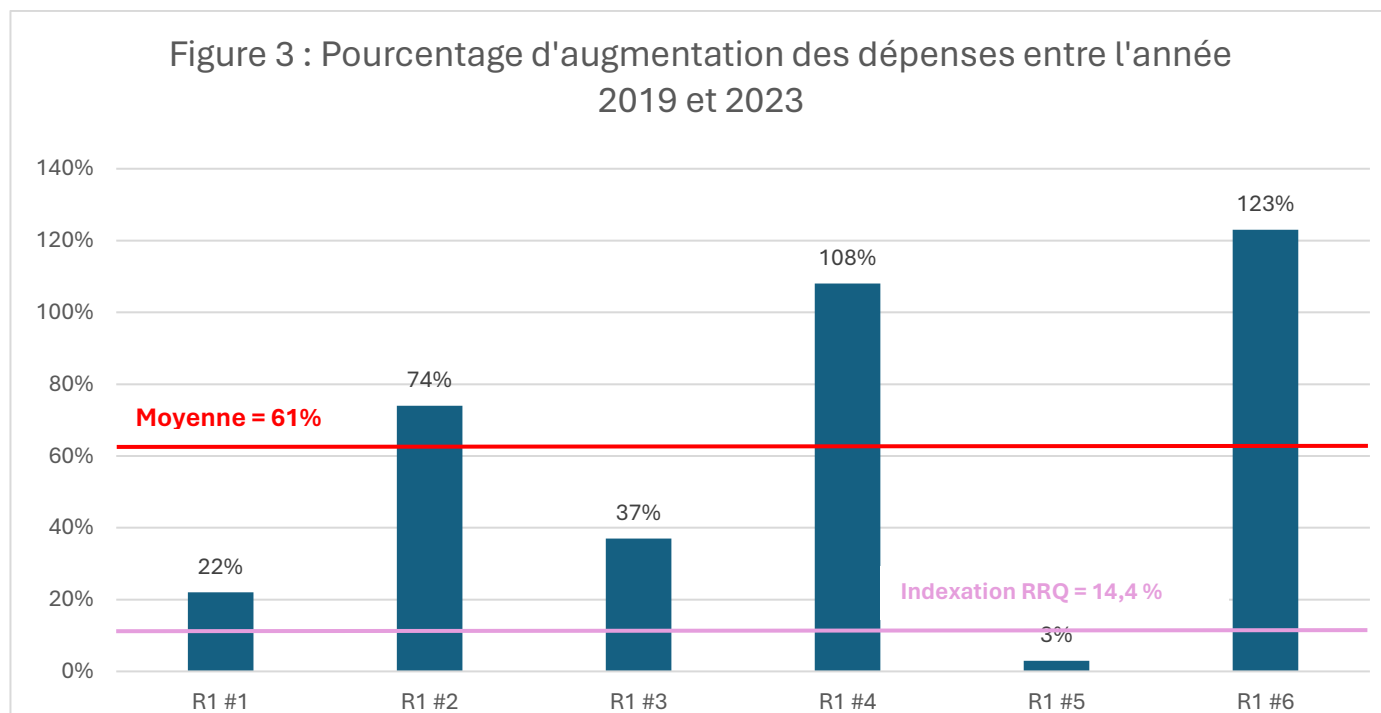
Augmentation des coûts d'opération

Parallèlement à la hausse des coûts immobiliers, les données recueillies par l'ARIHQ démontrent que les coûts d'opération des RI ont également connu une hausse significative dans les dernières années. Pour en arriver à ce constat, l'ARIHQ a recueilli les données financières de 6 ressources intermédiaires d'hébergement pour les années 2019 et 2023 afin de mesurer l'évolution des dépenses.

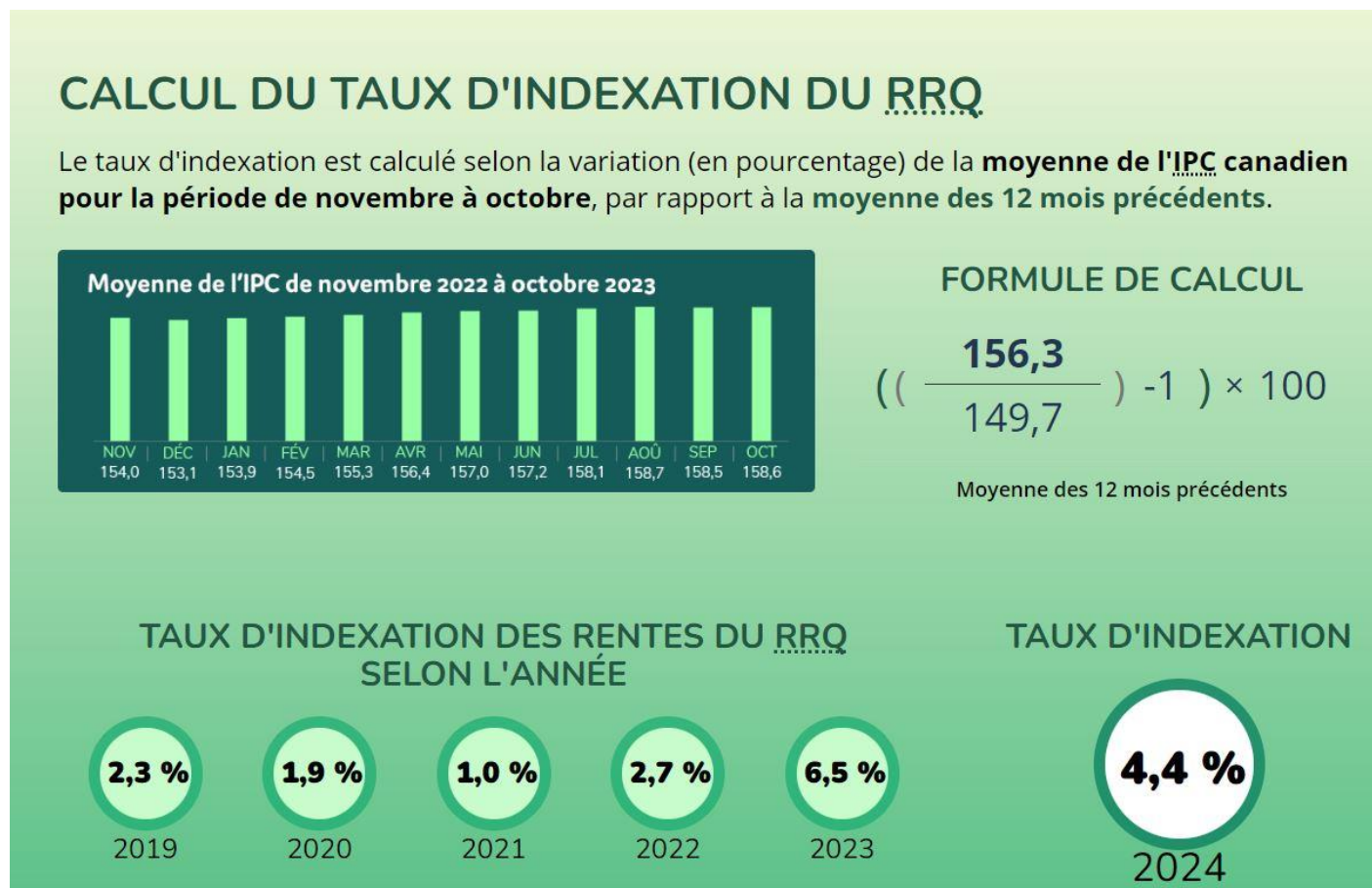
La sélection de l'échantillon a été effectuée pour tenir compte de la réalité de petites, moyennes et grandes ressources intermédiaires représentant différents programmes clientèle, en région éloignée comme dans des centres urbains. Bien que les résultats ne puissent pas être généralisés à l'ensemble du réseau, nous sommes confiants que cet échantillon est représentatif de la réalité vécue sur le terrain par nos membres.

Augmentation significative des dépenses

Selon les données que nous avons compilées, l'augmentation moyenne des dépenses encourues par les ressources intermédiaires a été de plus de 61 % entre 2019 et 2023. Nous avons également observé que la hausse des dépenses varie énormément d'une ressource à l'autre, à savoir de seulement 3% pour une RI, à aussi élevé que 108% et 123% pour deux d'entre-elles formant notre échantillon, le tout tel qu'illustré par le graphique suivant.



Selon l'entente nationale, les composantes de rétribution des RI sont indexées au 1er janvier de chaque année selon le taux d'augmentation de l'indice des rentes du Régime de rentes du Québec (RRQ) publié par Retraite Québec, tel qu'illustré par l'infographie ci-bas pour les années 2019 à 2023.



Source : [Retraite Québec 2024](#)

À la lumière de ce qui précède, l'indexation cumulative de la rétribution des RI de 2019 à 2023 a été de seulement 14,4 %, alors que l'augmentation moyenne des dépenses de notre échantillon s'élève à plus de 61%. Bien que cette comparaison soit imparfaite puisqu'elle ne tient pas compte de l'évolution du nombre de places entre 2019 et 2023 pour ces ressources, l'écart marqué entre la hausse des dépenses constatée et l'indexation des composantes de rétribution nous fait craindre sérieusement pour la viabilité financière de ces milieux de vie.

En date du 1^{er} janvier 2024, les composantes de rétribution des RI ont été indexées de 4,4%, ce qui est nettement insuffisant pour faire face à l'augmentation réelle des dépenses que subissent les ressources intermédiaires. Il serait intéressant de revoir les valeurs de référence pour s'assurer qu'elles correspondent à la réalité actuelle afin de corriger les écarts qui résultent des indexations successives en vertu du taux d'augmentation de l'indice du RRQ.

Évolution des catégories de dépenses entre 2019 et 2023

Conformément à l'Entente nationale, les RI sont notamment responsables d'offrir les services suivants aux usagers, à savoir l'hébergement, la fourniture d'articles de base nécessaires à l'hygiène personnelle, certains produits pharmaceutiques, la nourriture, l'entretien des vêtements, l'organisation d'activités, etc. Les composantes de la rétribution des services sont donc prévues à même l'Entente nationale, laquelle prévoit un taux quotidien par usager associé au niveau de services, des taux quotidiens par usager associés aux coûts d'opération ainsi qu'une rétribution associée aux frais d'administration ou de gestion de la ressource.

Entre les années 2019 et 2023, la composante immobilière a augmenté de manière significative auprès des ressources intermédiaires formant notre échantillon, soit jusqu'à 101%. En ce qui concerne les coûts d'opération, ceux-ci ont grimpé jusqu'à 85%. Ce sont néanmoins les dépenses pour le soutien et l'assistance qui ont subi la plus forte hausse avec des pointes allant jusqu'à 223% d'augmentation.

La hausse du prix des biens et des services, des taux d'intérêt, du salaire minimum et du coût des assurances responsabilité civile exacerbe la pression financière qui pèse sur les ressources intermédiaires à l'heure actuelle, ayant pour conséquence de réduire les ressources financières disponibles pour les résidents.

Certaines ressources intermédiaires dont la renégociation du taux d'intérêt hypothécaire est imminente craignent même de ne pas être en mesure d'absorber la hausse prévisible de leurs paiements, de telle sorte qu'elles envisagent sérieusement devoir mettre fin à leurs contrats avec les établissements de santé et de services sociaux.

Face à une telle augmentation des coûts et n'ayant aucun contrôle sur leurs revenus en raison de l'interdiction d'exiger une contribution à leurs résidents, le seul moyen à la disposition des ressources intermédiaires pour équilibrer leurs finances est de réduire leurs dépenses, ce qui pourrait compromettre leur capacité à répondre à l'ensemble des besoins de leurs résidents.

PROPOSITIONS À COURT TERME

À la lumière de ce qui précède, une aide financière exceptionnelle est nécessaire pour compenser financièrement les RI pour la hausse des coûts d'opération à laquelle elles ont dû faire face dans les dernières années et pour l'augmentation prévisible de ces mêmes dépenses pour l'année 2024. Une intervention directe sur les coûts d'opération constituerait une mesure concrète et efficace pour soutenir les ressources intermédiaires et assurer que les résidents aient accès à la meilleure qualité de services possible.

Recommandation 3 : Soutenir les ressources intermédiaires en leur octroyant une aide financière rétroactive pour faire face à l'augmentation importante des coûts d'opération.

En ajustant ces coûts, les RI seraient en mesure d'obtenir les fonds nécessaires pour faire face à la hausse générale des coûts induite par l'inflation. Nous percevons cette amélioration financière comme une solution pratique et réaliste qui permettrait à l'ensemble des ressources de respirer financièrement, tout en maintenant la qualité optimale de l'environnement et du quotidien des personnes hébergées.

En agissant sur cette dimension, cela pourrait véritablement améliorer la situation financière des RI, leur permettant ainsi de continuer à fournir des services de qualité et à répondre aux besoins croissants des personnes hébergées. Nous espérons que vous considérerez favorablement cette proposition, étant conscients que son application aurait un impact significatif sur la stabilité et la pérennité de notre réseau.

Conclusion

Depuis deux ans, nous avons participé à une multitude de rencontres avec des représentants du MSSS ainsi que des cabinets politiques du ministre responsable des Services sociaux et de la ministre responsable des Aînés pour les sensibiliser aux défis rencontrés par notre réseau et pour leur proposer des pistes de solutions pour soutenir les ressources intermédiaires et leurs résidents. Tout au long de ces échanges, nous avons senti une écoute attentive de la part de l'ensemble des intervenants ainsi qu'une volonté commune de protéger l'intégrité de nos ressources d'hébergement. Cependant, à ce jour, nous déplorons qu'aucune action concrète n'ait été posée pour assurer la qualité et la pérennité de nos milieux de vie.

Cela est d'autant plus inquiétant que les difficultés financières croissantes auxquelles sont confrontées certaines ressources intermédiaires pourraient les conduire à une impasse, menant éventuellement à des fermetures de plus en plus fréquentes. Ces fermetures entraîneraient des conséquences dévastatrices, non seulement pour les résidents qui dépendent des services fournis par ces ressources, mais aussi pour le système de santé et des services sociaux dans son ensemble. Il nous apparaît impératif que l'urgence de la situation soit reconnue et que des mesures d'aide financière rétroactives soient déployées.

Au-delà du *statu quo* pour les RI, l'ARIHQ s'inquiète du manque de planification des besoins en matière d'hébergement de longue durée pour l'ensemble des milieux et de la tendance de plus en plus importante de certains établissements de santé d'accorder des contrats de gré à gré en situation d'urgence. Non seulement, cela est préoccupant au niveau des coûts pour les contribuables considérant que les allocations quotidiennes varient énormément d'un contrat à l'autre, mais également pour la qualité des services rendus à la population. Rappelons que les RI représentent un cadre de financement transparent qui doit être respecté dans l'offre d'hébergement financé par des fonds publics.

C'est précisément pour éviter cette dérive que les ressources intermédiaires d'hébergement pour adultes ont été regroupées au sein de l'ARIHQ et font l'objet d'une Entente nationale. Cela permet notamment de déterminer les conditions financières, les mécanismes d'assurance qualité et des critères normatifs afin d'assurer un développement ordonné, prévisible et équitable de milieux d'hébergement pour tous les citoyens dans l'ensemble des régions du Québec.

Les ressources intermédiaires font partie de la solution pour désengorger le système de santé, le tout à un coût très compétitif pour les contribuables. L'ARIHQ s'engage donc à collaborer avec le gouvernement afin d'assurer la viabilité des milieux d'hébergement pour toutes les clientèles, mais surtout d'offrir des services de qualité aux citoyens et aux citoyennes qui en dépendent. Les données saisissantes compilées par l'ARIHQ quant aux enjeux immobiliers et à l'augmentation des coûts d'opération font la démonstration que les besoins sont majeurs.



ASSOCIATION DES
RESSOURCES INTERMÉDIAIRES
D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2024- 2025 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

📞 Tél. 514 353-8933 | 1 800 663-4906 | Téléc. 514 353-8930

📍 1431, rue Fullum, #202, Montréal, QC H2K 0B5 | 🌐 arihq.com